

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHEVREUSE

Date de convocation : 19 février 2021

Date d'affichage : 03 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le **vendredi 26 février** à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la grande salle de la Maison des Associations à Chevreuse, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Maire.

Étaient présents : Anne HÉRY - LE PALLEC, Bernard TEXIER, Bruno GARLEJ, Laure ARNOULD, Pierre GODON, Caroline FRICKER-CAUSSE, Philippe BAY, Patrick TRINQUIER, Béatrice COUDOUEL, Jean-Philippe MONNATTE, Sarah FAUCONNIER, Violette CONTE-ROLLIN, Christophe THIBAUT, Mikaela DIMITRIU, Lucas GONIAK, Jérémy GIELDON, Marie-Josée BESSOU, Sylvain LEMAITRE, Elisabeth FAUGIER, Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Catherine DALL'ALBA (Procuration à Anne HÉRY-LE PALLEC), Ninon SEGUIN (Procuration à Sarah FAUCONNIER), Laurent BERNARD (Procuration à Bernard TEXIER).

Monsieur Jérémy GIELDON a été nommé Secrétaire de séance.

Y. Commo donne lecture d'une intervention de la liste Chevreuse 2020 relative à la publicité du Conseil Municipal qui est difficile à assurer en retenant un horaire à 18h00.

2021-03 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET DE LA VILLE

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 et l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et du compte de gestion.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé pour 2020 et de statuer sur la l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats 2020 à intégrer au budget primitif 2021 de la commune sont retracés dans les tableaux ci-après :



	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2020	2 169 681,22	7 705 187,26	9 874 868,48
Dépenses 2020	1 002 453,62	6 093 823,66	7 096 277,28
Résultat de l'exercice 2020	1 167 227,60	1 611 363,60	2 778 591,20
Résultat reporté 2019	- 82 580,54	1 817 716,81	1 735 136,27
Résultat de clôture 2020	1 084 647,06	3 429 080,41	4 513 727,47
Reste à réaliser Recettes	600 109,25		600 109,25
Reste à réaliser Dépenses	1 302 454,78		1 302 454,78
Résultat cumulé	382 301,53	3 429 080,41	3 811 381,94

Mme le Maire explique le mécanisme de reprise par anticipation des résultats.

Elle reconnaît l'erreur de plume sur le mot excédent.

D. Emerique dit que sa liste votera contre. Il regrette que les « super pouvoirs » soient trop étendus sur les marchés publics notamment pour le marché à performance énergétique et le parking de la mare aux canards.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 voix contre (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020 ;
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Affectation anticipée du résultat au BP 2021	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	1 084 647,06	
Besoin de financement (= R 1068)	1 611 363,60	
Excédent de fonctionnement (= R 002)		1 817 716,81

2021-04: REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M49 et l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et du compte de gestion.

Les résultats de la section d'exploitation, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé pour 2020 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.


Paraphe

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section d'exploitation et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats estimés 2020 à intégrer au budget primitif 2021 de l'assainissement sont retracés dans les tableaux ci-après :

	Section d'investissement	Section d'exploitation	Total des sections
Recettes 2020	120 062,59	197 124,29	317 186,88
Dépenses 2020	33 017,00	127 272,98	160 289,98
Résultat de l'exercice 2020	87 045,59	69 851,31	156 896,90
Résultat reporté 2019	124 929,66	410 958,73	535 888,39
Résultat de clôture 2019	211 975,25	480 810,04	692 785,29
Reste à réaliser Recettes 2020	-	-	-
Reste à réaliser Dépenses 2020	-	-	-
Résultat cumulé	211 975,25	480 810,04	692 785,29

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 voix contre (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020 ;
- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Affectation définitive du résultat au BP 2020	Section d'investissement	Section d'exploitation
Excédent d'investissement (= R 001)	211 975,25	
Besoin de financement (= R 1068)	-	
Excédent d'exploitation (= R 002)		480 810,04

2021-05 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération 2021-01 du Conseil municipal du 19 février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Le budget est présenté sans arbitrage politique de façon à ce que l'éventuelle délégation spéciale puisse travailler correctement sans préjudice pour la population.

L'encours de la dette est actuellement d'un montant de 1,5 million et les garanties d'emprunt s'élèvent à 7 millions.

D. Emerique explique que sa liste votera contre cette délibération même si le vote du budget avant la fin du délai réglementaire et le principe du budget 2021 copié sur 2020 constituent des démarches saines.

En effet, selon lui, il aurait fallu procéder à une inscription budgétaire pour le MPE et les pénalités SRU ; en outre les dépenses réelles risquent de se révéler trop faibles au regard de l'imposition locale trop forte.

Mme le Maire répond que les crédits sont ouverts pour le MPE.

Pour les pénalités SRU la ville dispose d'une réserve qui date de 3 ans puisque la réglementation sur les dépenses éligibles à déduction a consacré la notion d'antépénultième exercice.

S. Cattaneo rappelle qu'il s'était prononcé contre l'emprunt bancaire permettant la construction de la MDA.

La suppression de la Taxe d'Habitation va réduire les capacités fiscales de la Ville et réduire le lien qui unissait les locataires à leur territoire.

S. Cattaneo confirme qu'il s'est déclaré ému par les « super pouvoirs » qui permettent d'emprunter sans délibération.

P. Trinquier trouve que les propos de Chevreuse 2020 sur l'endettement ne sont pas clairs.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 voix contre (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 :

Budget Primitif 2021
Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	2 104 650,00	013	Atténuations des charges	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 544 500,00	70	Produits de gestion courante	625 500,00
014	Atténuations de produits	430 000,00	73	Impôts et taxes	5 158 000,00
65	Autres charges de gestion courante	950 950,00	74	Dotations, subventions et participations	1 016 400,00
66	Charges financières	45 000,00	75	Autres produits de gestion courante	39 200,00
67	Charges exceptionnelles	136 000,00	76	Produits financiers	300,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	166 000,00	77	Produits exceptionnels	175 000,00
022	Dépenses imprévues	382 016,81			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 759 116,81	Total des recettes réelles de fonctionnement		7 024 400,00
023	Virement à la section d'investissement	878 000,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	205 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 083 000,00	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		8 842 116,81	R002	Excédent reporté reprise anticipé	1 817 716,81
			TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 842 116,81

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	415 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	480 000,00
20	Immobilisations incorporelles	279 183,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 611 363,60
21	Immobilisations corporelles	849 085,61	13	Subventions d'investissement RAR	600 109,25
23	Immobilisations en cours	3 238 751,30	27	Dépôts et cautionnements	1 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	878 000,00
020	Dépenses imprévues	76 800,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		4 860 319,91	Total des recettes réelles d'investissement		3 570 972,85
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	040	Opérations d'ordres entre sections	205 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	R001	Excédent reporté	1 084 647,06
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		4 860 319,91	Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 289 647,06
			TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		4 860 619,91

- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2021 et ses annexes - budget principal de la commune de Chevreuse - qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de fonctionnement	8 842 116,81€	
➤ Section d'investissement	4 860 619,91€	
➤ TOTAL		13 702 736,72€

Paraphe

2021-06: ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération 2021-01 du Conseil Municipal du 19 février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour 7 voix contre (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- ADOPTE les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors du vote de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 :

Budget Primitif 2021

Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	13 000,00	70	Produits de gestion courante	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	4 000,00			
67	Charges exceptionnelles	230 000,00			
022	Dépenses imprévues	18 675,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		267 675,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		160 000,00
023	Virement à la section d'investissement	273 635,04			
042	Opérations d'ordre entre sections	116 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	16 500,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		389 635,04	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 500,00
			R002	Excédent reporté reprise anticipé	480 810,04
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		657 310,04	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		657 310,04

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00	1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
21	Immobilisations corporelles	384 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	140 110,29	021	Virement de la section d'exploitation	273 635,04
020	Dépenses imprévues	31 000,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		585 110,29	Total des recettes réelles d'investissement		273 635,04
040	Opérations d'ordres entre sections	16 500,00	040	Opérations d'ordres entre sections	116 000,00
			R001	Excédent reporté	211 975,25
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 500,00	Total des dépenses d'ordre d'investissement		327 975,25
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		601 610,29	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		601 610,29

- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2021 et ses annexes - budget assainissement de la commune de Chevreuse - qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

➤ Section de fonctionnement	657 310,04€
➤ Section d'investissement	601 610,29€
➤ TOTAL	1 258 920,33€

2021-07 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2331-1 et L.2331-3 ;

Vu la loi de finances pour 2021 ;

Considérant que la notification des bases prévisionnelles pour l'année 2021 interviendra probablement au cours du mois de Mars ;

Considérant les résultats provisoires de l'exercice 2020 ;

Considérant les résultats de clôture à la fin de l'exercice 2020 ;

D. Emerique considère que les 2.7 millions de résultats sont trop importants pour fiscaliser de surcroît. Le désendettement est trop rapide selon lui. Il faudrait baisser la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

S. Cattaneo pense que la construction du Pôle Petite Enfance constitue une erreur.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal ne dispose d'aucun pouvoir pour agir sur la CVAE.

P. Trinquier cite une source neutre et objective qui conclut que globalement en France, 94% de la pression fiscale est de la responsabilité de l'Etat (TVA et impôt sur le revenu)

Mme le Maire conseille de relire le ROB de l'an dernier qui comparait les villes de la vallée (St Rémy et le Mesnil notamment)

L. Arnould rappelle la stratégie municipale consistant à maximiser les subventions à chaque opération.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 voix contre (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

maintient ainsi qu'il suit, pour l'année 2021, le taux d'imposition des taxes directes locales :

Intitulé de l'impôt	Taux 2020	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2021	Produit attendu dans l'hypothèse de bases 2021 identiques à 2020
Foncier Bâti	12.31 %	11 347 000	12.31 %	1 396 816 €
Foncier non bâti	71.15 %	56 800	71.15 %	40 413 €
Cotisation Foncière des Entreprises	18.61 %	1 106 000	18.61 %	205 827 €
Total				1 643 056 €

Paraphe

Pour information :

Intitulé de l'impôt	Taux 2020	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2021	Produit attendu dans l'hypothèse de bases 2021 identiques à 2020
Taxe d'habitation	18.39 %	15 194 000	18.39 %	2 794 177 €

2021- 08 : RECONDUCTION ET PERENNISATION DU DISPOSITIF « CARTES JEUNES » AU PROFIT DES HABITANTS ET DES CLUBS LOCAUX

Madame le Maire rappelle que depuis l'année 1996, le Conseil Municipal a mis en place une "carte jeune".

Cette carte permet aux jeunes licenciés domiciliés à Chevreuse de bénéficier soit auprès des clubs sportifs, soit auprès des associations culturelles auxquels ils adhèrent, d'une réduction sur leur cotisation annuelle.

Ce dispositif - reconduit expressément chaque année - a fait l'objet, sur certains exercices, de quelques aménagements concernant notamment la possibilité de cumuler une activité sportive et une activité culturelle.

Cette année Madame le Maire propose d'amender le texte habituel de la délibération d'une clause de reconduction implicite afin de simplifier l'aspect administratif du dispositif et d'alléger l'ordre du jour des prochains Conseils Municipaux.

. Le dispositif de la carte jeune est présenté par P. Godon.

S. Cattaneo pointe une coquille à corriger : « au moins 20 ans » à remplacer par « moins de 20 ans ». Il retrace l'historique auquel il était mêlé à sa genèse. Mme le Maire considère qu'il s'agit d'une aide aux familles.

Il est dommage que le passeport du Conseil Départemental ne soit pas plus actionné par les chevrotins.

Les salariés brevetés d'état coûtent cher aux associations qui y sont contraintes par la réglementation fédérale.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 abstentions (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de reconduire le dispositif de "la carte jeune" jusqu'à nouvel ordre au profit des jeunes domiciliés à Chevreuse, âgés de 20 ans ou moins au 1^{er} janvier de l'exercice considéré et adhérant auprès d'une association sportive ou culturelle dont le siège social est fixé à Chevreuse.
- **FIXE** (à nouveau) à 35 euros le montant de cette carte jeune lors d'une inscription à une activité sportive ou culturelle.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021, article 6574, dans la limite de 30 000€.
- **PRECISE** qu'il demeure nécessaire de délibérer en fin d'année civile pour attribuer précisément les subventions aux associations sportives et culturelles en fonction du nombre d'inscriptions de Chevrotins selon le calcul suivant : Nombre de coupons x 35 €.

Paraphe



2021-09: SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Considérant les demandes de subvention présentées par les Présidents des associations pour l'année 2021 ;

Madame le Maire propose que les crédits afférents aux subventions de fonctionnement versées en 2020 soient reconduits à l'identique. Concernant les nouvelles demandes ou demandes de subventions exceptionnelles ou liées à un évènement, celles-ci seront examinées ultérieurement, au cas par cas, après consultation des commissions municipales compétentes.

Sur proposition de Madame le Maire ;

Reconduction à l'identique de l'an dernier à l'exception du comité des fêtes pour lequel il convient de prendre en considération l'organisation du feu d'artifice cette année.

D. Emerique demande de quand datent les dernières augmentations.

P. Godon explique les critères utilisés par la commission.

D. Emerique regrette le montant inchangé de la subvention de l'ALC.

Mme le Maire rappelle en tant qu'administrateur de l'ALC, M. Emerique ne peut pas prendre part aux délibérations sur le montant de la subvention accordée.

Mme le Maire explique que la subvention de l'ALC est trois fois plus importante que celle des autres associations, rapportée au nombre d'adhérents.

De plus, les adhésions sont en forte baisse depuis plusieurs années, alors que contrairement aux autres associations, la subvention a été maintenue.

P. Godon fait remarquer que les commissions des sports se prononcent toujours favorablement à l'unanimité.

B. Coudouel demande le nombre d'adhérents de l'ALC : 104 chevrotins.

Après en avoir délibéré à la majorité avec 22 voix pour et 7 abstentions (Sébastien CATTANEO, Catherine BILLET, Didier EMERIQUE, Stéphane CHUBERRE, Yvonne COMMO, Mathieu BONNET, Laurence CLAUDE-LEROUX)

Le Conseil Municipal,

- DECIDE d'ouvrir les crédits maximums suivants aux associations ci-après désignées

Détail des subventions aux associations sportives			
DESIGNATION	BP 2020	BP 2021	ne prend pas part au vote
FOOTBALL CLUB de la Vallée	13 500	13 500	Pierre Godon
RUGBY	23 500	23 500	
G.R.S.	2 000	2 000	Didier Emerique
TENNIS	5 000	5 000	
JUDO	2 000	2 000	
LES ARCS DE CHEVREUSE	1000	1000	Sylvain Lemaître
AQUANAT (dont meeting subv. exc.)	4 200	4 200	
Comité des Fêtes	16 000	16 000	
TOTAL	67 200	67 200	

Détail des subventions spécifiques et/ou évènementielles			
DESIGNATION	BP 2020	BP 2021	ne prend pas part au vote
F 522 - CARTES JEUNES	30 000	30 000	
F 20 - AUTOUR DES ECOLES DE CHEVREUSE	4500	4500	
F 95 - SYNDICAT D'INITIATIVE	11000	11000	
F 422 - ALC	66 500	66 500	Didier Emerique et Mathieu Bonnet
F 824 - MISE EN VALEUR PROM. PETITS PONTS ET PATRIMOINE-SUBV. PARTICULIERS	10 000	10 000	
TOTAL	122 000	122 000	

Paraphe

Détails des subventions aux associations autres			
DESIGNATION	BP 2020	BP 2021	ne prend pas part au vote
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	10	10	
F N A C A	10	10	
ASSOCIATIONS JEUNES POMPIERS	200	200	
PEEP COUBERTIN	100	100	
TOTAL	520	520	

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2021 article 6574.

- **DELEGUE** à l'autorité territoriale le soin d'attribuer la subvention dans le respect de l'enveloppe budgétaire maximale ainsi créée en fonction de la demande formalisée par l'association

D. Emerique revient sur l'aide aux loyers qui n'est pas communale mais départementale selon lui.

Mme le Maire explique que le Département des Yvelines ne dispose pas de la compétence au sens juridique et qu'en conséquence, c'est la Commune qui endosse le dispositif (rédigé par le Département). Au final ce dernier refinance le montant que la Commune a versé aux commerçants.

La liste des pièces justificatives l'interroge.

Le Maire

Anne HÉRY - LE PALLEC

